

Communiqué de Presse
Bagneux, France, le 20 mai 2015

Publication des Résolutions Proposées à l'Assemblée Générale Mixte de DBV

DBV Technologies (Euronext: DBV – ISIN : FR0010417345 – Nasdaq Stock Market : DBVT), société biopharmaceutique spécialisée dans la recherche clinique, annonce aujourd’hui que les résolutions proposées à son Assemblée Générale Mixte convoquée pour le 23 juin 2015 à Bagneux, France, ont été publiées dans le Bulletin des Annonces Légales Obligations n°59 en date du 18 mai 2015. Les résolutions sont également disponibles dans la section « Rapports Annuels et Assemblées Générales » du site institutionnel de la société à l’adresse suivante : <http://www.dbv-technologies.com/fr/relations-investisseurs/assemblees-generales>.

Ces résolutions à caractère extraordinaire comprennent une proposition de rationaliser la structure du capital de la société en fusionnant DBV Technologies avec les deux holdings des fondateurs et actionnaires historiques de DBV, PHYS Participations et DBCS Participations qui détiennent en cumulé 3,02% du capital de DBV. Aucun impact dilutif significatif n'est anticipé du fait de cette restructuration qui a pour but d'améliorer la liquidité et l'accès au capital.

A cette occasion, il sera émis 301.788 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées en échange des actions PHYS et 288.755 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, en échange des actions DBCS. Le total des actions émises à l’occasion de ces deux opérations représentent 3.05% des actions ordinaires de DBV déjà admises aux négociations d’Euronext Paris. Les sociétés PHYS et DBCS détiennent respectivement 301.250 et 284.798 actions de la société DBV Technologies. Ainsi, celle-ci recevra à l’occasion des opérations de fusion ses propres actions qu'il est proposé d'annuler.

Les commissaires à la fusion désignés par ordonnance du Président du Tribunal de commerce de Nanterre, le Groupe Fidorg Paris et Monsieur Laurent Nadjar, ont établi les rapports prévus à l’article 236-10 du code de commerce. Ces rapports seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social et sur le site de l’émetteur www.dbv-technologies.com dans les délais réglementaires.

Les commissaires concluent à l'équité des opérations proposées et à la non surévaluation des apports évalués, à titre principal, sur la base des cours de l'action DBV Technologies.

A l’issue de ces opérations de fusions et de réductions de capital, le nombre d’actions ordinaires admises de DBV technologies sera augmenté de 4.495 actions soit 0.02% des actions ordinaires.

Communiqué établi en application des dispositions de l'article 5 de l'instruction AMF 2005-11 du 13 décembre 2005 relative à l'information à diffuser en cas d'admission aux négociations de titres financiers sur un marché réglementé.

À propos de DBV Technologies

DBV Technologies ouvre une voie décisive dans le traitement de l'allergie, problème de santé public majeur en constante progression. La Société, fondée en 2002, a développé une technologie propriétaire unique, Viaskin®, brevetée mondialement, permettant d'administrer un allergène par la peau saine sans passage massif dans la circulation sanguine, permettant ainsi de minimiser considérablement les risques de réaction allergique généralisée en cas d'exposition accidentelle à l'allergène.

Les actions DBV Technologies sont négociées sur le compartiment B d'Euronext Paris (mnémonique : DBV, code ISIN : FR0010417345) et sur le marché Nasdaq sous la forme d'ADS (*American Depository Shares*) représentant chacune la moitié d'une action ordinaire (mnémonique : DBVT).

Pour plus d'informations sur DBV Technologies, visitez notre site internet à l'adresse suivante : www.dbv-technologies.com

Avertissement

Ce communiqué contient des déclarations prospectives, et notamment des déclarations reflétant les prévisions des dirigeants sur la structure de capital de la société. Ces déclarations prospectives ne constituent ni des promesses ni des garanties et comportent des risques et des aléas substantiels. Les aléas relatifs aux conséquences de la restructuration et à son impact sur le cours de la société constituent l'un des facteurs qui pourraient donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits ou anticipés dans les présentes. Une liste détaillée et une description de ces risques, aléas et autres risques figurent dans les documents déposés par la société auprès de l'Autorité des Marchés Financiers au titre de ses obligations réglementaires, dans les documents et rapports de la société déposés auprès de la *Security and Exchange Commission* aux Etats-Unis, et dans le rapport annuel de la société relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014, ainsi que les enregistrements et rapports qui seront effectués par la société. Les investisseurs existants et potentiels sont avertis qu'ils ne doivent pas se fier indûment à ces déclarations prospectives qui ne valent qu'à la date des présentes. DBV Technologies ne prend aucun engagement de mettre à jour ou réviser les informations contenues dans ce communiqué, que ce soit en conséquence d'une nouvelle information ou d'événements ou circonstances futurs ou autres.

Contacts de DBV Technologies

Nathalie Donne

Directrice Communication Corporate & Business Development
Tél. : +33(0)1 55 42 78 72

nathalie.donne@dbv-technologies.com

Contacts Média

ALIZE RP

Relations Presse
Caroline Carmagnol
Tél. : +33(0)6 64 18 99 59

caroline@alizerp.com